



Supporter de votre vie



Pension@work

Mon entreprise, mon personnel, notre avenir !

Vous souhaitez construire l'avenir de votre entreprise... c'est pourquoi vous

avez besoin de personnel compétent.


Vous cherchez une manière de récompenser vos employés et de les motiver encore plus ?

Une augmentation de salaire est une solution logique, mais après déduction de la taxe, il n'en reste pas grand-chose... Ne cherchez pas plus loin : **la solution idéale pour vous et pour votre personnel se nomme Pension@work!**

Avec Pension@work, vous avez tous les atouts en mains pour préparer dès aujourd'hui leur pension de demain.

Ainsi, vous les motivez à coup sûr à relever les défis de votre PME.

Bien plus encore : grâce à vous, ils ont la certitude d'obtenir une belle pension complémentaire. Et ce, à des conditions fiscalement avantageuses, pour tous, dès à présent. N'hésitez plus... et souscrivez **Pension@work!**



**Assurez l'avenir de votre entreprise.
Assurez l'avenir de votre personnel!**

Pension@work, un éventail unique d'atouts à la mesure de votre PME !

Optez pour une solution très attrayante pour tous, de l'employeur à l'employé !

Avec Pension@work, vous disposez d'une assurance de groupe sur mesure pour votre entreprise et vos collaborateurs.

Pour votre entreprise

- Un atout essentiel en matière de recrutement.
- Une excellente manière de motiver votre personnel.
- Plus de net pour vos collaborateurs sans modifier votre budget, grâce aux avantages fiscaux.
- Une image positive d'employeur responsable.
- Une rémunération concurrentielle de vos collaborateurs grâce à une solution flexible et innovante.
- Un investissement fiscalement très intéressant.
- Plus de visibilité pour les avantages extralégaux que vous offrez en tant qu'employeur via l'accès pour vos travailleurs à la plateforme sécurisée MyAG Employee Benefits.
- Une gestion administrative particulièrement simple.

Pour votre personnel

- La certitude d'obtenir une pension complémentaire confortable financée par leur employeur.
- Une optimisation fiscale de leur package salarial.
- Un rendement garanti pour leur plan de pension.
- La possibilité, sous certaines conditions, de demander une avance pour le financement de projets de construction ou de transformation.
- Une protection (pour eux-mêmes et pour leurs proches) en cas d'incapacité de travail ou de décès.
- La possibilité d'adapter les garanties en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.
- A tout moment un aperçu de leur plan de pension, grâce à leur accès à la plateforme sécurisée MyAG Employee Benefits.





Une politique salariale sur mesure, novatrice et fiscalement avantageuse

Jouez votre carte maîtresse pour recruter et fidéliser du personnel qualifié

Vous en avez peut-être déjà fait l'expérience dans votre secteur d'activités : il n'est pas toujours facile de recruter et de garder des collaborateurs... Compétents, ils sont aussi de plus en plus exigeants. Plus d'un jeune employé sur deux choisit son employeur en fonction des avantages extra-légaux que celui-ci lui propose. Et le personnel qualifié recherche prioritairement les entreprises qui lui offriront un package salarial attractif. Une offre dont l'assurance de groupe fait toujours partie.

Vous aussi, répondez à ce besoin : avec Pension@work, proposez à votre personnel des avantages particulièrement compétitifs. Une offre déterminante qui vous permettra à coup sûr de recruter et de motiver vos collaborateurs.

- Un capital pension constitué, année après année, en toute sécurité grâce à son taux de base garanti et à sa participation bénéficiaire annuelle.
- Des garanties les protégeant, eux et leur famille, des conséquences financières des principaux aléas de la vie.

Augmentez l'impact réel de votre investissement auprès de vos collaborateurs

Avec Pension@work, récompensez et motivez votre personnel salarié, tout en contrôlant votre budget ! Un investissement précisément délimité pour vous et un impact maximum auprès de vos collaborateurs.

En effet, Pension@work offre tous les avantages d'une augmentation de salaire sans les inconvénients fiscaux. Vous le savez : une augmentation salariale brute se traduit très souvent, après taxation, par une légère augmentation du salaire net de vos collaborateurs.

Par contre, les versements annuels effectués dans le cadre d'une assurance de groupe ne sont pas considérés sur le plan fiscal comme un revenu complémentaire. Ils ne font donc pas partie des revenus professionnels imposables.

Le constat social actuel plaide en faveur de l'assurance de groupe. En effet, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Dans quelques années, le nombre de personnes à la retraite égalera, puis dépassera le nombre de personnes actives. Le financement des pensions légales deviendra donc de plus en plus problématique. En outre, le montant de la pension légale ne représente qu'une infime partie du salaire perçu durant sa carrière. Difficile, dès lors, de maintenir son niveau de vie après la pension. C'est pourquoi obtenir une pension complémentaire performante est devenu primordial aux yeux de tous !

Un exemple¹

Pierre, votre collaborateur, a 35 ans et gagne 28.424 EUR par an (salaire brut de référence: 2.200 EUR x 12,92). Quel serait pour lui l'avantage net d'une augmentation de salaire brute de 100 EUR (qui vous coûte 125 EUR) ? Et quel montant net recevrait-il si ces 125 EUR étaient investis dans Pension@work ?

Investissement dans une augmentation de salaire		Investissement dans Pension@work	
Coût employeur	125,00 EUR	Coût employeur	125,00 EUR
ONSS employeur 25 %	-25,00 EUR	ONSS 8,86 %	-9,78 EUR
ONSS employé 13,07 %	-13,07 EUR	Taxe 4,4 %	-4,86 EUR
Revenu net imposable	86,93 EUR		
Impôt des personnes physiques	-41,86 EUR		
Net	45,07 EUR	Net	110,37 EUR
Revenu annuel net d'une augmentation de salaire	540,88 EUR	Investissement annuel dans Pension@work	1.324,44 EUR

Cette taxation favorable, associée à une excellente rentabilité, est tout aussi intéressante pour vos collaborateurs que pour vous : vous optimalisez votre investissement et votre budget reste sous contrôle.

Pension@work	Épargne à l'âge de la pension constituée ...
	... par les cotisations de l'employeur
Capital brut à l'âge de la pension	50.356,34 EUR
Capital brut à l'âge de la pension	-1.787,65 EUR
Cotisation INAMI 3,55 %	-1.007,13 EUR
	47.561,56 EUR
Impôt final [10 % + 7 % add. communaux]	-5.089,09 EUR
Capital net à l'âge de la pension	42.472,48 EUR

Moyennant un investissement identique de la part de l'employeur, l'avantage net pour Pierre est près de 2,4 fois plus important si le choix se porte sur une assurance de groupe (110,37 EUR contre 45,07 EUR) !

Pour obtenir un capital net équivalent à l'âge de la pension, soit 42.472,48 EUR, Pierre devrait placer son augmentation nette de salaire à un taux annuel net de 5,21 %.

L'impact d'une augmentation de salaire, après taxation, est souvent relativement faible. Mais avec Pension@work, vous valorisez chaque centime de votre investissement !

¹ Cet exemple est basé sur le salaire de référence d'un collaborateur âgé de 35 ans, soit 28.424,00 EUR (12,92 x 2.200 EUR). Une augmentation de 100 EUR du salaire mensuel correspond à 92,88 EUR d'augmentation du salaire mensuel et du pécule de vacances: 100 x 12 = 92,88 x 12,92. Les frais professionnels sont calculés forfaitairement. L'augmentation de salaire tombe dans la tranche d'impôt des personnes physiques à 45 %. La taxe communale est estimée à 7 % et l'affilié est supposé rester actif jusqu'à 67 ans. La cotisation annuelle sur l'assurance de groupe contient aussi les garanties comprises: « capital décès » (100 % du salaire) et « exonération des primes ». Le total des frais sur l'assurance de groupe s'élève à 5 %. Cet exemple se base sur un taux de base de 1,75 % sans participation bénéficiaire. La participation bénéficiaire n'est pas garantie et est déterminée en fonction des résultats du fonds sous-jacent.



Profitez des outils de communication pour mettre cet avantage en valeur

Qu'il arrive sur le marché de l'emploi ou qu'il se lance dans de nouveaux défis professionnels, le salarié sous-estime souvent le poids d'une assurance de groupe et ignore ses nombreux avantages.

Au moment de son engagement et tout au long de sa carrière, faites découvrir à votre collaborateur tous les avantages dont il bénéficie grâce à son plan de pension complémentaire. Valorisez-le clairement grâce à une communication transparente :

- Utilisez la brochure destinée à votre employé expliquant de manière claire et synthétique tous les avantages et les garanties que vous lui proposez.
- Expliquez-lui les avantages du plan de pension au moment de son engagement et profitez, par exemple, des évaluations annuelles afin de lui remettre la dernière situation de son plan de pension. Votre collaborateur sera ainsi concrètement informé du capital qui lui sera acquis lors de sa pension et des avantages liés aux garanties choisies. Des informations qu'il saura apprécier à leur juste valeur !
- Grâce à la plateforme électronique My Global Benefits vos travailleurs ont à tout moment une vue sur l'état de leur plan de pension. Ils y trouveront également les fiches de pension annuelles dans un format téléchargeable. Découvrez ici cette plateforme : <https://myageb.aginsurance.be>.

Une motivation importante pour les collaborateurs essentiels à votre entreprise

- Vous cherchez à récompenser plus particulièrement vos cadres, vos représentants, vos contremaîtres... pour leurs excellents résultats ? Octroyez-leur un plan de pension Bonus !
- Une personne est essentielle à votre entreprise ? Elle occupe une place primordiale dans votre PME et son départ mettrait en péril la continuité de votre activité ? Offrez-lui un Engagement Individuel de Pension. L'avantage ? Vous lui octroyez un généreux complément de pension et valorisez sa place au sein de l'entreprise. Vous pouvez aussi mettre cet avantage en valeur lors du recrutement d'un collaborateur important pour votre société.



Des avantages budgétaires majeurs pour votre société

Avec cette assurance de groupe, votre entreprise est gagnante sur tous les plans ! En effet, vous répondez efficacement aux attentes de vos collaborateurs à des conditions financièrement avantageuses pour votre PME.

Etablissez votre budget de façon précise et en toute flexibilité

Parce que tous les membres de votre personnel n'ont pas les mêmes objectifs ni la même performance au sein de votre entreprise, prévoyez plusieurs catégories différentes dans le plan de pension. L'avantage de Pension@work : vous pouvez établir un budget différent pour chaque catégorie.

Grâce à votre budget précisément réparti, vous utilisez efficacement chaque centime des augmentations allouées. En outre, votre budget reste parfaitement sous contrôle. Vous savez exactement qui reçoit quoi et ne courez aucun risque de dépassement.

Tirez le meilleur parti de Pension@work pour chaque catégorie de membres de personnel.

- 1] Fixez le budget disponible pour chaque catégorie (par exemple : 5.700 EUR pour les cadres).
- 2] Déterminez ensuite la formule du budget (exprimé en pourcentage du salaire de référence brut annuel de chaque affilié) éventuellement différencié en fonction de l'âge ou de l'ancienneté de vos collaborateurs.
- 3] Choisissez, en plus des garanties de risque complémentaires comprises dans le plan, des autres garanties supplémentaires.

Un budget précisément réparti

Exemple de choix de budget Pension@work

5 cadres travaillent dans une société XYZ :

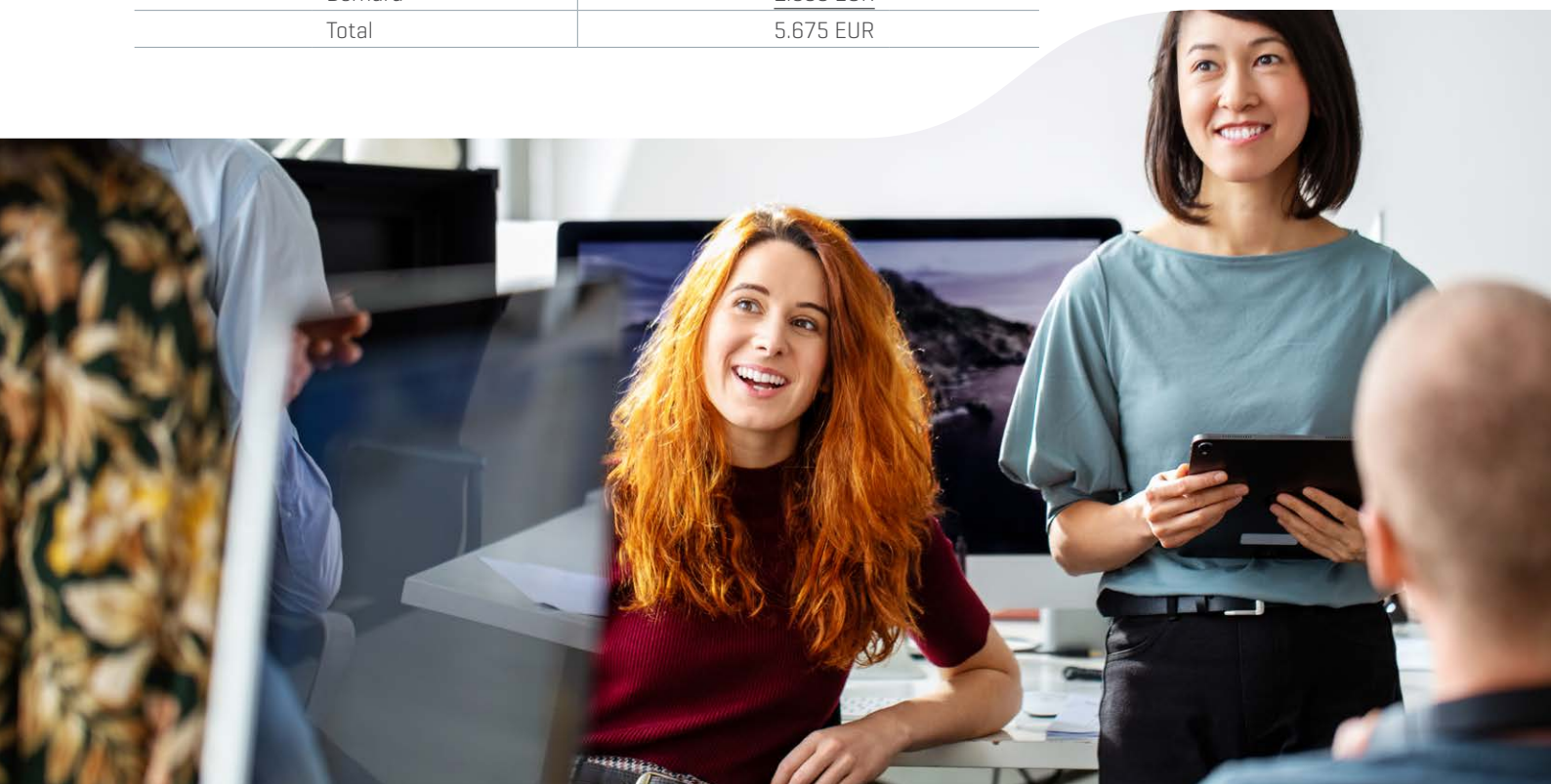
Nom	Age	Salaire de référence	% temps de travail	Ancienneté
Pierre	25	30.000 EUR	100 %	2 ans
Marie	35	35.000 EUR	100 %	6 ans
Luc	55	45.000 EUR	100 %	32 ans
Hélène	45	40.000 EUR	100 %	11 ans
Bernard	57	60.000 EUR	100 %	25 ans

Supposons que vous souhaitez plutôt favoriser les cadres ayant beaucoup d'ancienneté et que vous optez pour le budget suivant :

Années de service déjà prestées	Formule
0 - 10 ans	2 % du salaire de référence
11 - 20 ans	2,5 % du salaire de référence
21 - 30 ans	3 % du salaire de référence
> 30 ans	3,5 % du salaire de référence

La première année, ceci vous coûtera :

Pierre	600 EUR
Marie	700 EUR
Luc	1.575 EUR
Hélène	1.000 EUR
Bernard	1.800 EUR
Total	5.675 EUR



Un service online simple, sûr et efficace

Pension@work combine les avantages d'une assurance de groupe flexible avec un instrument de communication efficace : une plate-forme internet sécurisée, qui traite instantanément l'échange d'informations et qui est parfaitement adaptée aux besoins de gestion simple des PME. Et ce, sans charge administrative supplémentaire !

Vous voulez gérer vous-même les contrats de vos affiliés ? Vous recevrez alors un digipass, un login et un mot de passe pour vous identifier sur le site sécurisé.

Rendez-vous sur le site www.aginsurance.be/professionals pour vous connecter au portail sécurisé et pour consulter en quelques clics la situation des assurances de groupe de votre entreprise. Et cela, de n'importe quel ordinateur connecté à internet !

Vous voulez faire des changements ? C'est aussi possible online : adaptation des salaires, départs, retraites, changement de régime de travail... Vous pouvez adapter très rapidement ces paramètres et/ou contrôler la situation de votre plan sans formalités administratives superflues. Les changements sont directement effectués [Straight to Processing]. De quoi vous faciliter la vie !

De plus, vous pouvez donner à vos collaborateurs accès à ce site. Ils recevront un mot de passe et pourront consulter l'état de leur plan et exécuter eux-mêmes quelques changements bien définis.




Par exemple :

- modification des choix de fonds d'investissement,
- adaptation des garanties,
- changement des données personnelles (adresse, état civil et état familial).

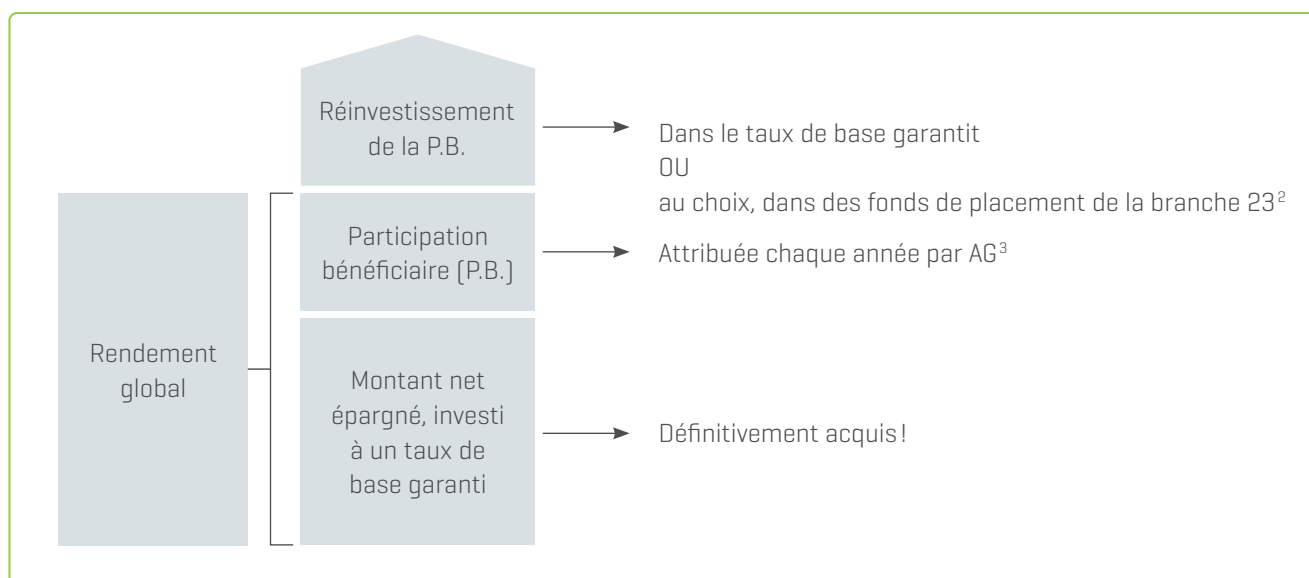
MyAG Employee Benefits

Tous les travailleurs affiliés à Pension@work ont accès à la plateforme en ligne sécurisée MyAG Employee Benefits. A tout moment ils ont une vue sur le montant de la pension complémentaire qu'ils toucheront à leur pension et sur l'indemnité à laquelle leurs proches ont droit en cas de décès prématuré. Ils y retrouveront aussi leurs fiches de pension annuelles.

Vous	Vos collaborateurs
Gérez votre contrat Pension@work online	
Visualisez à tout moment l'état de l'assurance de groupe des affiliés de votre PME	
Autorisez vos collaborateurs à avoir accès à leur plan de pension 	Visualisent la situation de leur plan de pension et de leurs garanties
	Choisissent eux-mêmes les fonds d'investissement et adaptent les garanties en fonction de leurs besoins, dans les limites que vous avez définies
	Peuvent à n'importe quel moment consulter l'état de leur plan de pension et leurs fiches de pension annuelles sur MyAG Employee Benefits.

Pour vos collaborateurs : un plan de pension particulièrement performant

Pension@work est avant tout une assurance de groupe garantissant l'octroi d'un capital pension. Concrètement, il s'agit du montant épargné pour la pension complémentaire de votre collaborateur. Mais ce n'est pas tout ! Votre personnel peut être certain que les sommes épargnées sont placées dans les meilleures conditions. De quoi aborder la retraite en toute quiétude !



Une triple sécurité pour vos collaborateurs

1. La garantie d'obtenir le capital pension (les primes versées et capitalisées jusqu'à l'âge de la pension).
2. Un taux de base garanti.
3. La certitude pour les membres de votre personnel d'obtenir le capital constitué même s'ils ne travaillent plus pour votre société.

Un réinvestissement qui fait toute la différence

Recherchent-ils la sécurité ou un potentiel de rendement plus élevé ? Vos collaborateurs n'ont pas tous les mêmes attentes en matière d'investissement. Grâce à Pension@work, ils peuvent personnaliser leur formule de placement pour la participation bénéficiaire :

- soit en la réinvestissant dans le taux de base garanti,
- soit en la plaçant dans un ou plusieurs fonds de la branche 23²,
- soit en combinant ces 2 options.

Des avantages pour l'acquisition ou la rénovation d'un bien immobilier

Votre collaborateur souhaite construire, acheter ou rénover une maison ? Son assurance de groupe peut l'aider à réaliser ce rêve ! Deux possibilités s'offrent à lui :

- 1] Si votre collaborateur veut installer une nouvelle cuisine ou se faire construire une véranda, il peut recevoir sous forme d'avance une partie du montant net épargné pour financer ses travaux.
- 2] Votre collaborateur peut utiliser la garantie décès de son contrat Pension@work, entièrement ou pour une partie, comme garantie pour son prêt hypothécaire.

² Les fonds d'investissement dans lesquels la participation bénéficiaire peut être réinvestie sont liés à des assurances placement de la branche 23 commercialisées par AG.

³ La participation bénéficiaire n'est pas garantie et est déterminée chaque année en fonction des résultats du fonds cantonné sous-jacent selon les dispositions prévues au règlement de participation bénéficiaire repris dans les conditions générales Pension@work.

Des garanties sur mesure

Vous voulez assurer l'avenir de vos collaborateurs et de leurs proches ? Pension@work vous propose des garanties flexibles, répondant parfaitement à leurs attentes.

Des garanties tout en souplesse

Grâce aux garanties complémentaires « capital décès » et « exonération de primes », qui sont comprises dans Pension@work, vos travailleurs ont la chance de pouvoir protéger leur famille en cas de décès et d'incapacité de travail. En tant qu'employeur vous pouvez aussi choisir pour 2 autres garanties dans votre Pension@work : rente en cas d'incapacité de travail et garantie en cas de décès accidentel.

Parce que vos collaborateurs n'ont pas tous la même importance au sein de votre PME, vous pouvez déterminer les garanties et le budget attribués à chaque catégorie. Et parce que vos collaborateurs n'ont pas tous les mêmes besoins ni les mêmes attentes, ils pourront, dans les limites que vous avez établies, donner plus de poids à une ou à plusieurs de ces garanties afin d'assurer au mieux leur avenir et celui de leurs proches. Des avantages qu'ils s'approprient et sauront apprécier à leur juste valeur !

Combinez Pension@work avec les avantages d'une assurance hospitalisation

Aujourd'hui, tout le monde sait que les frais liés à une hospitalisation (maladie, accident, accouchement...) peuvent sérieusement grever le budget familial. Complétez l'intervention de la mutuelle de votre collaborateur par une assurance hospitalisation. Et cela, à un tarif avantageux pour votre PME.

L'assurance Hospitalisation : une motivation supplémentaire pour vos collaborateurs !



Des garanties complémentaires

Des garanties comprises :

- **Capital décès**
Votre collaborateur peut mettre ses proches à l'abri des tracasseries financières causées par son décès prématuré avant sa pension. Il peut décider de ne pas prendre cette garantie.
- **Exonération des primes**
Si votre collaborateur est victime d'une incapacité de travail (temporaire ou permanente), AG s'engage à prendre à sa charge les primes que vous auriez dû verser pour son Pension@work.

Des garanties à choisir :

- **Garantie en cas de décès accidentel**
Cette garantie offre à votre collaborateur un complément au capital décès s'il trouve la mort suite à un accident. Il est ainsi certain de mettre ses proches à l'abri des soucis financiers en toutes circonstances.
- **Rente en cas d'incapacité de travail**
Votre collaborateur peut être victime d'une incapacité de travail. Temporaire ou permanente, cette situation entraîne généralement une perte importante de revenus. Complétez l'intervention de la mutuelle en lui assurant un revenu de remplacement.



Pension@work

L'assurance de groupe à la mesure de votre PME

Pension@work: une réelle plus-value pour votre entreprise et pour vos collaborateurs :

- Une politique salariale avantageuse à la mesure de votre société
- Plus de net pour vos collaborateurs sans modifier votre budget, grâce aux avantages fiscaux
- Un moyen idéal pour recruter et motiver vos collaborateurs
- Une gestion online performante
- MyAG Employee Benefits: vos travailleurs ont à n'importe quel moment une vue sur l'état de leur plan de pension

Votre courtier

